

SAINT PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 janvier 2026, à 11 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ALBARET, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 9

Conseillers présents : Dominique ALBARET, Gérard FAISY, Christian MIGINIAC, Claudine ADNOT, Frédérique THEIL, Florence ROCHE, Christine BOUYGES,

Excusé(e) : Joël LIAGRE, pouvoir à C. Miginiac

Absent(e) : Violaine SEREY

Secrétaire de séance : Claudine ADNOT

Ordre du jour

Vote du PV du conseil en date du 19 décembre 2025

- Convention avec « Borneco » pour implantation et exploitation d'installations de recharge pour véhicules électriques.
- Plan communal des itinéraires de promenades et de randonnées sur Saint Pardoux la Croisille.
- Emprunt : prêt relais pour le projet « Construction d'une halle et ses abords »
- Questions diverses

Approbation du Procès Verbal du 19 décembre 2025

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 19 décembre 2025 : PV approuvé

2026-001 Convention avec « Borneco » pour implantation et exploitation d'installations de recharge pour véhicules électriques.

Vu la demande de la Société « Bornéco », représentée par monsieur Freddy Boukhris, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet d'installer une borne de recharge pour les véhicules électriques à côté d'une place de stationnement sur l'un des parkings de la commune.

Considérant :

- qu'il est utile pour les usagers de véhicule électriques d'avoir à proximité une borne de recharge pour leur(s) véhicule(s) ;
- qu'aucun emplacement de stationnement sur la Commune de St Pardoux la Croisille n'est équipé de borne de recharge pour ce type de véhicule ;
- que « Bornéco », distributeur et fournisseur d'électricité participe à la transition énergétique et environnementale en développant l'implantation et l'exploitation d'installation de recharge pour véhicule électriques (IRVE) ;
- que les orientations proposées dans la Convention proposée par « Bornéco » sont en

cohérence avec les besoins de la collectivité en la matière ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'analyser l'offre de la société Bornéco ;
- d'adopter la Convention proposée par « Bornéco » ;
- de désigner Monsieur Dominique Albaret, en sa qualité de Maire, pour représenter la Commune ;
- de désigner le Maire, D. Albaret, pour signer les documents afférents au dossier.

Résultat du vote ➤ Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2025-002 Plan communal des itinéraires de promenades et de randonnées sur Saint Pardoux la Croisille

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons touristiques et à des fins de communication, d'apporter des informations sur le nom et l'emplacement des différentes voies communales et des sites remarquables,
le Maire propose au Conseil d'étudier le projet d'installer un panneau d'information au public comportant une carte communale indiquant l'ensemble de ces informations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'installer un plan de la commune mentionnant les voies, les villages, les itinéraires de promenades et de randonnées ; des sites remarquables ;
- de charger le Maire d'effectuer les différentes démarches nécessaires à la réalisation et à l'impression du plan ;
- d'accepter le devis proposé par Monsieur Vincent Massaria pour un montant de 2 080.00€ TTC ;
- d'autoriser le Maire, D. ALBARET, à signer les documents liés à cette opération.

Résultat du vote ➤ Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

€

2025-003 EMPRUNT : prêt relais pour le projet « Construction d'une halle et ses abords »

Pour l'opération « Construction d'une halle et de ses abords », des subventions dont une subvention européenne (FEDER) ont été demandées et sont en attente d'encaissement.

Le Maire propose au Conseil municipal, pour « faire face au différé d'encaissement de cette subvention européenne », de contracter auprès d'une banque un prêt relais de 80 000€ permettant de constituer une avance de trésorerie.

3 offres ont été faites :

	Crédit mutuel	Caisse d'épargne	La banque postale
Montant :	80 000.00€	80 000.00€	80 000.00€

Durée :	18 mois	24 mois	36 mois
Taux :	3.65% (taux fixe)	2.65% (taux fixe)	3.62%
Conditions :	Mise à disposition en 1 ou plusieurs fois.	Déblocage possible des fonds à tout moment en une ou plusieurs fois sous 4 mois	
Remboursement anticipé :	Remboursable sans pénalités sans préavis.	Remboursable sans pénalités	
Frais dossier :	150.00€	Commission d'engagement : 0.10%	Commission d'engagement : 0.20% prélevée au versement des fonds
Règlement des intérêts :	Arrêtés chaque trimestre civil échu. Payable chaque trimestre.	Payable chaque trimestre.	
Amortissement du capital		In fine	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'offre de la Caisse d'épargne.
- de charger monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en place du prêt relais ;
- de charger, le Maire, de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Résultat du vote ➤ Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Courrier de Mme Isabelle Farges pour l'acquisition d'un chemin communal à des fins de privatisation : la réponse est négative car il s'agit d'une voie publique.

L'entreprise Vergne a terminé le bâtiment de Charles Bas, il y a une facture supplémentaire car il a fallu changer le bandeau sous toiture, montant : 1267.20 € TTC
Un devis a été demandé pour faire une cheminée, montant : 825.60 € TTC

La Fédération d'électricité propose d'installer une borne électrique sur un lieu festif de la commune, il est proposé de la mettre vers l'aire de pique-nique, coût pour la commune : environ 1000 €.

La séance est levée à 12 heures.....

Le Maire,
D. ALBARET

La secrétaire de séance,
C. ADNOT